

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article6471>

Gardé à vue, reportage à froid, par Guillaume Dasquié

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : mercredi 26 décembre 2007

Spyworld Actu

Le journaliste Guillaume Dasquié a été mis en examen jeudi 6 décembre pour compromission du secret de la défense. Il lui est reproché d'avoir divulgué, dans Le Monde du 17 avril, des documents non déclassifiés provenant de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Il s'agit d'une analyse des informations dont disposaient les services de renseignement français sur Al-Qaida avant les attentats du 11 septembre 2001. En principe, l'article 109 du code de procédure pénale autorise un journaliste à garder le secret sur ses sources (Le Monde du 8 décembre et du 11 décembre). Le journaliste relate ici la façon dont s'est déroulée sa garde à vue dans les locaux de la direction de la surveillance du territoire, la DST.

Mercredi 5 décembre, jour des enfants, 8 h 20, coups de sonnette à la porte. Répétés. J'ouvre, face à moi : la moitié d'une équipe de foot. "Guillaume Dasquié ? - Oui. - Direction de la surveillance du territoire, vous êtes en garde à vue, compromission de la sécurité nationale, nous sommes autorisés à perquisitionner chez vous. - Entrez, je vous en prie." Le plus grand transporte une valise métallique. Une voix précise : "C'est au sujet d'un article que vous avez signé dans Le Monde du 17 avril 2007. Nous recherchons des documents de la DGSE cités dans cet article." Ils sont six, trois hommes, trois femmes. Elles s'appellent S., M. et S., mignonnes, la trentaine. Brassards police fluo, menottes et revolvers à la ceinture, des Sig-Sauer PRO, noirs, l'escouade de la DST visite notre living, engoncés dans des gilets pare-balles gris pâle. Le plus grand, P., petite cinquantaine, regard chargé d'humanité, me parle ; de mes droits, de la nécessité de contacter un avocat. Les trois filles ouvrent deux ordinateurs portables de marque Dell, branchent des imprimantes qui fonctionnent mal. Plus loin, dans la chambre, Nathalie prépare les enfants, improvise une histoire. Une nounou, appelée à la rescousse, les emmène loin d'ici, en promenade.

Chacun se détend, y a plus de famille. Début de perquisition. Les six agents de la DST revêtent des gants blancs de latex. On fouille avec ordre et courtoisie. Nous nous déplaçons chez moi en banc de poissons, pièce après pièce, on dérange, on inspecte et on range. Je leur indique l'emplacement de l'objet de leur recherche, avec mes archives, dans l'armoire de la chambre. J'attrape le classeur rouge renfermant cette compilation historique de la DGSE qui raconte tout d'Al-Qaida dans les mois précédant le 11-Septembre, je le tends à S. Descente vers les caves de l'immeuble, inspection de valises renfermant des archives plus anciennes, rien de fameux. Fin de la perquisition.

M. me glisse : "M. Dasquié, nous fonctionnons en bonne intelligence, quand nous serons dans la rue, on ne vous enfile pas les menottes alors... pas de bêtise." Il est peut-être midi. S. me tend un sachet de pains au chocolat et de brioches. Nous sommes tous les sept sur le trottoir, devant la porte de l'immeuble. Dans l'attente de partir en voiture. L'un d'eux persifle : "Pourquoi ne pas utiliser une bonne broyeuse ou sa cheminée ? Faut pas conserver plein de papiers chez soi." Justement. Marre de cette époque où, après un scoop à la sauvette, on détruisait tout, dans la crainte d'une descente. Nous n'existons pas sans nos sources, qu'elles soient humaines ou documentaires, accepter de s'en priver, de les dissimuler, c'est s'asphyxier.

"TOUT EST BLANC, HYPERSECURISÉ, SANS FENÊTRE"

Nous partons à deux voitures, doucement au début. Dans la mienne, le chauffeur écoute Radio Orient. Je lui demande s'il comprend l'arabe. Et puis, gyrophare, le pin-pon de la police, et les couloirs de bus remontés à la vitesse des livreurs de sushis. En quinze minutes, nous traversons Paris. La course s'achève à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), dans le parking du nouveau siège de la DST et des RG, anciens locaux d'Euro-RSCG - que des passionnés de l'info. Le personnel apprivoise encore les lieux.

La DST ne dispose toujours pas d'espace de détention à l'intérieur de leur immeuble moderne. S., P. et les autres me conduisent vers des geôles provisoires : un baraquement, recouvert de tôles métalliques noires, sur pilotis, six mètres environ au-dessus du bitume, échafaudé à même le parking. Superficie estimée : 200 m², avec deux niveaux. Ça ressemble à un de ces studios confinés qu'édifient les sociétés de production pour leurs émissions de télé-réalité.

Grimper des escaliers, passer par un sas de contrôle, et, à l'intérieur, tout est blanc, hypersécurisé, sans fenêtre, la lumière du jour s'arrête ici. Mon escorte m'abandonne à deux policiers chargés de mon installation ; ils me conduisent dans une pièce pour fouille et remise des effets personnels : "Mettez sur la table argent, clés et papiers. Ne gardez rien dans vos poches. Et déshabillez-vous complètement !" Je me rhabille ; ils m'installent dans une pièce à double entrée, coupée par une paroi de métal et de Plexi sécurisé. Mon avocat, Nicolas Verly, apparaît de l'autre côté. Entrevue légale, une quinzaine de minutes. Il s'inquiète d'abord pour moi, puis me rassure : "Comme ils ont les documents qu'ils cherchaient, ça devrait aller vite. Pour ce qui concerne la protection de vos sources, invoquez l'article 109 du code de procédure pénale. Vous devriez être dehors dès ce soir." Car, sur le fond, pas grand-chose à nous reprocher : la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme autorise les journalistes à diffuser des données classifiées si elles apportent des informations sur des questions d'intérêt général et si leur publication ne menace pas un "besoin social impérieux". Les notes de la DGSE sur Al-Qaida rédigées avant 2001, citées et montrées en 2007, éclairent le citoyen sur les événements du 11-Septembre, sans mettre en péril les structures de la société française.

On m'enferme dans la cellule no2. Quatre mètres sur trois. Porte en verre blindé recouverte de plaques d'acier. Murs blancs, plancher gris en résine. Sur le côté, un banc en dur avec un matelas en plastique bleu, une couverture marron, petit lavabo et chiottes à la turque en Inox.

"TROIS MOIS DE BOULOT, POUR UNE PIGE DE 800 EUROS"

Une heure plus tard environ, deux policiers ouvrent, me demandent de me tourner et m'enfilent les menottes. Je monte des escaliers, en haut on me dirige vers la gauche, dans la salle d'audition no2. Autre pièce blanche sans fenêtre, seuls un appareil de climatisation et un radiateur décorent les murs, tous deux emprisonnés par un épais grillage blanc. Retrouvailles avec M. et S., face à elles, on libère mes poignets. Rédaction du premier procès verbal d'audition : "Chez nous, M. Dasquié, on appelle ça la grande identité, c'est une formalité." Deux heures environ à décortiquer ma vie. Les bonnes et les mauvaises années défilent.

Le papier pour Le Monde, ça représentait trois mois de boulot, pour une pige de 800 euros. Je m'attarde sur les difficultés du marché de l'édition, sur mes livres. M. me confie qu'elle a "préparé les questions à partir de [ma] fiche sur Wikipédia". Aux environs de 17 heures, coup de téléphone, M. décroche, énumère les stations de métro les plus proches du siège de la DST. "C'était le substitut du procureur, M. Dasquié, il veut vous voir." Signature du premier procès-verbal, mes gardiens me ramènent en cellule, menotté.

Je cours dans ma geôle, un footing sur place, les yeux fermés. Derrière mes paupières, j'emprunte des chemins sur les hauteurs de Cahors, dans la foulée de mon père. Je dors une heure, apaisé. Vers 20 heures, une commissaire accorte, la cinquantaine conquérante, m'accueille pour m'amener dans une autre salle, en haut à droite. Dorénavant, dans mes déplacements, on ne me menotte plus. Vieille technique. J'entre, civilités avec Alexandre Plantevin, substitut du procureur.

Nous demeurons seuls. Costume impeccable, cravate rose, sourire Ultrabright, effluves raffinés, une base de vétiver peut-être. Face à lui, sur la table : un stylo et un formulaire à parapher, pour prolonger ma garde à vue de vingt-quatre heures. Je pue, je n'ai pas le droit de prendre une douche ce matin. Ambiance. "Vous savez ce que nous voulons, connaître la source, cette fuite inquiète en haut lieu. - Je comprends, je suis cependant tenu de vous

opposer le secret de mes sources. - Très bien, il n'est pas interdit d'essayer. - Oui, c'est de bonne guerre." L'éventualité d'une mise en examen et d'un mandat de dépôt est citée, mais pas encore privilégiée. Nous prolongeons par une discussion courtoise un échange d'analyses sur les motifs de ma mésaventure. Je prends vingt-quatre heures de plus.

Retour en cellule, barquette de riz chauffée, et vers 21h30, direction la salle d'audience no2. M. m'attend derrière son ordinateur, au côté de S., réapparue. "Maintenant, nous entrons dans le vif du sujet. Votre article du 17 avril..." Elles me questionnent sur l'origine du classeur de notes de la DGSE. J'oppose le secret de mes sources. Puis, de manière évasive, sur mes contacts avec des membres de la DGSE. Je me borne à énumérer, de mémoire, mes contacts pour des interviews, tels qu'ils doivent apparaître sur le relevé de mes appels téléphoniques, en m'efforçant de demeurer dans le cadre étroit de la construction de mon article.

Nous n'abordons plus de manière explicite la question de l'identité de ma source, nous jouons autour, chacun dans son registre. Signature du deuxième procès-verbal aux environs de 23 heures. Au revoir, à demain matin. Je m'étends sous la couverture marron, rêche, avec une seule pensée : dormir, pour garder les idées claires, comprendre ce qu'ils veulent.

"L'AMBIANCE SE DÉTERIORE"

Le lendemain, jeudi 6 décembre, 9 heures, à nouveau assis dans la petite salle d'audience no2, elles me donnent un café et me proposent de prendre des pains au chocolat qui restent de la veille. Elles veulent approfondir mes précédentes déclarations, les recouper. Deux détails les tracassent. D'une part, ma visite au siège de la DGSE en cours de reportage, où j'ai présenté la fameuse liasse de documents sur la table du chef de cabinet, afin qu'il l'authentifie - scène irréaliste à leurs yeux. D'autre part, ma rencontre et mes menus échanges téléphoniques avec un cadre du service secret, appelons-le M. X..., une de ces personnalités croisées pour ce reportage mais qui a refusé d'être citée dans l'article. J'apprendrai, à l'issue de mes interrogatoires, qu'en réalité il était placé en garde à vue en même temps que moi. Les enquêteurs ont supposé tenir le journaliste et sa source. Or, de manière mécanique, mes déclarations de la veille au soir et les siennes, voisins de gêne tenus au secret l'un à l'égard de l'autre, fragilisent cette hypothèse.

En fin de matinée, l'ambiance se détériore, c'est perceptible. Plus nous progressons dans l'interrogatoire et moins les questions sur ce M. X... se justifient. Aux environs de midi, le sous-directeur de la DST en personne, Gilles Gray, pénètre dans notre pièce, se présente, fait assaut de politesse. Les deux officiers de police judiciaire qui remplissaient les procès-verbaux nous laissent seuls.

Il me rend compte de l'agacement du parquet : "Vous êtes un séducteur, M. Dasquié, mais vos propos, ils disent que c'est du caoutchouc, du chiqué." Il leur faut du solide, sinon, ça va se gâter. La perspective d'un mandat de dépôt se confirme si je ne livre pas un nom.

Nous parvenons à un accord : aucune information sur la personne m'ayant remis les documents, ma source directe, et des éléments de réponse d'ordre général sur les qualifications de la personne qui a sorti les documents de la DGSE, ma source indirecte. Mais les questions reprennent sur M.X... Je me sens désorienté : selon des données publiques que ne peut pas ignorer la DST, les notes classifiées de cette compilation circulent librement dans Paris depuis fin 2001, six ans avant que ne je rencontre M. X... pour la première fois. A-t-il le défaut d'appartenir à la mauvaise chapelle au mauvais moment ? La raison d'Etat exige son coupable. Longues minutes d'hésitation : protéger une source, protéger toutes les sources, protéger un innocent, se protéger soi ? Je signe le troisième procès-verbal et entame bientôt le quatrième, consacré celui-ci à la reconnaissance des pièces recueillies - les notes de la DGSE sur Al-Qaida. La question sur l'origine de ces documents revient. Au même moment, au tribunal de grande instance de Paris, on ouvre une information judiciaire. Entre 14 heures et 16 heures, derrière les

baraquements noirs du parking de la DST, tout s'accélère, ils me tiennent, ils me pressent. Le sous-directeur et deux de ses adjoints multiplient les visites dans ma pièce.

Mes confidences très vagues ne leur suffisent pas, ils exigent que, dans un cinquième procès-verbal, je désigne la source de la DGSE en la nommant cette fois-ci au présent de l'indicatif, sous peine de mandat de dépôt, comme toujours. Je leur oppose qu'ils bluffent. Gilles Gray me suggère de contacter le substitut du procureur pour corroborer ; c'est l'homme de loi de notre procédure, le tiers de confiance. Une réunion téléphonique s'organise. Entre 16 heures et 17 heures, depuis le téléphone filaire de la salle d'audience no2, nous appelons d'abord le substitut sur son portable, puis sur une ligne de son bureau. Le magistrat me confirme le marché : détention provisoire ou un aveu.

Une pensée fatale me traverse : j'imagine mes bambins, 5 ans et 7 mois, au parloir de la prison. J'accepte, je m'exécute, je signe ; vingt minutes plus tard, allongé dans ma cellule, je pose la couverture sur mes yeux, pour me cacher de la caméra de surveillance. J'ai donné un nom, je n'oublierai rien, je raconterai tout.

Post-scriptum :

<http://www.lemonde.fr/web/article/0...>